



COMMUNE de MORTEMART

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 03 avril 2024 à 18h00

Convocation du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de MORTEMART dûment convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M^{me} Marie-Catherine BARRET-BONNIN, Maire.

Présents : M^{me} Marie-Catherine BARRET-BONNIN, M. Didier CAILLAUD, M^{me} Eva SALA, M. Dominique DESERT, M^{me} Odette ROBUCHON, M^{me} Jane-Lola SEBAN, M^{me} Mireille GRANDIN, M. Sylvain GRANDIN.

Absente excusée : M^{me} Nathalie TROUILLET donnant procuration à M. Didier CAILLAUD.

Nombre de conseillers :

En exercice : 09

Présents : 08

Votants : 09

A été élue secrétaire de séance : M^{me} Mireille GRANDIN,

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 06 mars 2024 est arrêté à l'unanimité des membres présents et représentée.

L'ordre du jour est consacré aux points suivants :

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets « principal » et « eau et assainissement » de l'exercice 2023 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable public accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 ; celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023 :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le Comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ;

APPROUVE à l'unanimité les comptes de gestion de 2023.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Sous la présidence de M. Dominique DESERT, doyen de l'assemblée, Madame la Maire s'étant retirée au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du compte administratif des budgets de la commune présentés ci-après :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		109 725,72 €		145 867,61 €		255 593,33 €
Opérations de l'exercice	192 142,95 €	168 901,66 €	228 278,65 €	166 832,66 €	420 421,60 €	335 734,32 €
Totaux	192 142,95 €	278 627,38 €	228 278,65 €	312 700,27 €	420 421,60 €	591 327,65 €
Résultats de clôture		86 484,43 €		84 421,62 €		170 906,05 €
Restes à réaliser			21 755,00 €	112 620,00 €	21 755,00 €	112 620,00 €
Totaux cumulés	192 142,95 €	278 627,38 €	250 033,65 €	425 320,27 €	442 176,60 €	703 947,65 €
RESULTATS DEFINITIFS		86 484,43 €		175 286,62 €		261 771,05 €
COMPTE ANNEXE POUR EAU ET ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés		26 312,10 €		95 786,14 €		122 098,24 €
Opérations de l'exercice	22 760,33 €	6 509,36 €	11 695,90 €	14 389,30 €	34 456,23 €	20 898,66 €
Totaux	22 760,33 €	32 821,46 €	11 695,90 €	110 175,44 €	34 456,23 €	142 996,90 €
Résultats de clôture		10 061,13 €		98 479,54 €		108 540,67 €
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	22 760,33 €	32 821,46 €	11 695,90 €	110 175,44 €	34 456,23 €	142 996,90 €
RESULTATS DEFINITIFS		10 061,13 €		98 479,54 €		108 540,67 €

Le Conseil Municipal :

1° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Et vote les comptes administratifs à l'unanimité des 8 membres votants.

AFFECTATION DU RESULTAT- BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (moins les 30 % (11 276,62) versé au budget principal)	26 312,10 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (moins les 30 % (41 051,20) versé au budget principal)	95 786,14 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 23 :

Résultat de l'exercice	2 693,40 €
Résultat antérieur	95 786,14 €
Solde	98 479,54 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2023 :

Dépenses	0 €
Recettes	0 €

Besoin de financement de la section d'investissement :

Rappel du solde d'exécution cumulé	98 479,54 €
Rappel du solde des restes à réaliser	0 €
Excédent de financement de l'investissement	98 479,54 €

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice	- 16 250,97 €
Résultat antérieur	26 312,10 €
Total à affecter	10 061,13 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2024) :	
2°) Affectation complémentaire en Réserves (Crédit du compte 1068 sur BP 2024) :	
3°) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 ligne 002	10 061,13 €
Vote : 09 pour	

AFFECTATION DU RESULTAT- BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2023

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (dont 11 276,62 € soit 30 % du budget eau)	109 725,72 €
Excédent d'investissement antérieur reporté (dont 41 051,20 € soit 30 % du budget eau)	145 867,61 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 23 :

Résultat de l'exercice	- 61 445,99 €
Résultat antérieur BP	104 816,41 €
Résultat antérieur budget eau	41 051,20 €
Solde	84 421,62 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2023 :

Dépenses	21 755,00 €
Recettes	112 620,00 €
Solde des RAR	90 865,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement :

Rappel du solde d'exécution cumulé	84 421,62 €
Rappel du solde des restes à réaliser	90 865,00 €
Excédent de financement de l'investissement	175 286,62 €

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice	- 23 241,29 €
Résultat antérieur BP	98 449,11 €
Résultat antérieur budget eau	11 276,62 €
Total à affecter	86 484,44 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2024)	
2°) Affectation complémentaire en Réserves (Crédit du compte 1068 sur BP 2024)	20 000,00 €
3°) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 ligne 002	66 484,43 €
Vote : 09 pour	

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de maintenir les taux d'imposition des trois taxes directes pour l'année 2024, à savoir :

✓ Taxe d'habitation (résidences secondaires)	14,81%
✓ Taxe foncière bâti	36.15 %
✓ Taxe foncière non bâti	52,88 %

Le produit fiscal attendu est de 77 201 €.

Vote : 09 pour

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote en dépenses et en recettes les budgets pour l'exercice 2024 tels que résumés ci-dessous :

Budget Principal :

Section de Fonctionnement		
Dépenses		Recettes
232 433,43 €		232 433,43 €
Section d'investissement		
363 140,62 €		363 140,62 €
Total Budget		
595 574,05 €		595 574,05 €

Budget Assainissement :

Section de Fonctionnement		
Dépenses		Recettes
27 481,13 €		27 481,13 €
Section d'investissement		
112 762,54 €		112 762,54 €
Total Budget		
140 243,67 €		140 243,67 €

Vote : 09 pour

INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Annule et remplace la délibération 2020- 13

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'octroi de 5 points d'indice supplémentaires au 1^{er} janvier 2024 pour les indemnités des élus, nécessite de modifier la délibération 2020-13, sans faire mention d'indice et en privilégiant la mention suivante :

« Indemnité correspondant à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique »

C'est-à-dire :

- **Maire** : 25,50 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique

Il a été décidé de répartir l'indemnité des 3 adjoints à part égale, avec le total de 2 mandats d'adjoints divisé par 3.

- **Adjoints** : Répartition des taux en % (19.80 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique

1^{er} Adjoint : 10.05 %

2^{ème} Adjoint : 6.60 %

Vote : 09 pour

RENOVATION DU LOGEMENT 02 PLACE ROYALE

M^{me} la Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les devis de travaux du logement communal situé 2 place Royale proposés par MAITRISE AU CARRE d'un montant de 79 079.09 € HT pour les travaux suivants :

 Lot démolition pour	1 100,00 €
 Lot plâtrerie pour	10 193,51 €
 Lot menuiserie pour	16 113,60 €
 Lot électricité pour	6 303,73 €
 Lot plomberie chauffage pour	13 910,00 €
 Lot revêtement de sol et mural pour	12 323,25 €
 Lot peinture pour	15 425,00 €
Ainsi que l'étude avant-projet du maître d'œuvre pour	3 710,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de faire réaliser les travaux conformément aux demandes de devis.

ACCEPTE le devis de la société MAITRISE AU CARRE

DECIDE de demander les subventions nécessaires à la réalisation des travaux

Vote 08 pour et 01 contre

DEMANDE DE SUBVENTIONS CTD – DRAC - DETR

Monsieur Dominique DESERT a quitté la séance. M^{me} la Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus pour les 3 projets en cours :

-  Restauration de l'appartement au 2 place Royale précédemment évoqué ;
-  Restauration du clocher et de sa flèche pour un coût de 47 611,50 € HT pour la maîtrise d'œuvre ;
-  Rénovation des peintures extérieures des fenêtres de l'Ancien Couvent des Carmes pour un coût de 6 039.31 € HT ;

Pour mener à bien ces différents travaux, M^{me} la Maire indique qu'il convient de faire des demandes de subvention aux organismes suivants :

	Conseil Départemental CTD	Etat DRAC	Etat DETR
Rénovation des peintures extérieures des fenêtres de l'Ancien Couvent des Carmes	40 % soit 2 415,72 €	30 % soit 1 811,79 €	
Restauration du clocher et de sa flèche	40 % soit 19 044,60 €	30 % soit 14 283,45 €	
Restauration de l'appartement au 2 place Royale	30 % Soit 23 723,73 €		40 % Soit 31 631,64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE M^{me} la Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental dans le cadre des C.T.D 2024 et auprès de l'Etat (DRAC 2024 et DETR 2025).

Vote : 08 pour

QUESTIONS DIVERSES

DENOMINATION DES SALLES POLYVALENTES

Lors de la séance du 06 mars 2024, Madame la Maire a suggéré de donner un nom à chacune des salles polyvalentes. Après réflexion des membres du Conseil Municipal il a été décidé de nommer :

Salle du CARDINAL celle de gauche proche de l'église.

Salle du SENECHAL celle de droite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La Maire,



Marie-Catherine BARRET-BONNIN



La Secrétaire de séance,



Mireille GRANDIN

